Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_43-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-43

SEANCE DU Mardi 23 juin 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 3
Votants : 15
Date de la convocation : mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Laura SERANDOUR Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR, Philippe AUDRAIN*

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2025-43

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_43-DE

OBJET : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE 29)

Le Maire informe le Conseil municipal que le CAUE du Finistère (CAUE 29) est une association investie d'une mission d'intérêt public, créée dans le cadre de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il accompagne les collectivités dans leurs projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'aménagement, par un conseil indépendant, des actions de sensibilisation et de formation, ainsi qu'un appui en amont des opérations.

Afin de bénéficier de cet accompagnement tout au long du mandat pour les projets portés par la commune, il est proposé d'adhérer au CAUE 29. Pour une commune de la strate démographique de Huelgoat, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 150 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ayant institué les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
Considérant que le CAUE du Finistère (CAUE 29) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public chargé d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs réflexions et leurs projets en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'aménagement ;
Considérant l'intérêt pour la commune de Huelgoat de bénéficier, tout au long du mandat, d'un accompagnement technique et méthodologique pour les projets qu'elle souhaite porter ;
Considérant que le montant de la cotisation annuelle d'adhésion est fixé à 150 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE l'adhésion de la commune de Huelgoat au CAUE 29 à compter de l'année 2026 ;
AUTORISE le Maire à procéder au règlement de la cotisation annuelle de 150 € et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/06/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)